

Le Parvis sous Surveillance...



A la mémoire de nos frères de luttes...

Sommaire...

Page 2 : - Edito

Page 3 : - Fonctionnaires : Gel de l'indice salarial en 2012...

Page 4/5 : - La Bourse du Travail de Paris...

Page 6 : - La mairie de Paris vend ses châteaux...

Page 7 : - L'insécurité à Montmartre – 18^{ème} arrondissement...

Page 8/9 : - Surconsommation, course à la réussite...

Page 10 : - N.B.I : Nouvelle Bonification Indiciaire...

Page 11 : - Stop à la précarité !!!

Page 12 : - Expression libre...

Edito...

Le mot du secrétaire général...

Cher(e)s syndiqué(e)s,

Cette rentrée sociale s'annonce pleine de luttes, en effet, il va falloir se montrer unis face aux attaques incessantes de nos dirigeants et autres têtes « bien pensantes »...

Dans tous les services, nous constatons, de plus en plus, que les droits des travailleurs sont bafoués, que l'on demande aux salariés de travailler plus pour gagner moins, que des collègues subissent des pressions, que des discriminations sont encore constatées, que pour une majorité notre « pouvoir d'achat » est en berne...

Partout, la casse des Services publics, dans les crèches, les écoles, les hôpitaux, de nombreuses restructurations sont également en cours dans bon nombre de service...

Les mois qui vont venir seront très importants afin de maintenir les acquis des travailleurs du secteur public mais également ceux du secteur privé.

En effet, je pense que l'union fait la force et que nous recherchons tous la même chose.

A savoir : Pouvoir vivre dignement du fruit de notre travail, être respecté, travailler dans de bonnes conditions de sécurité, ne pas être exploité pour le profit d'une minorité, que le travail retrouve ses valeurs, qu'il redevienne une valeur...

Restons attentifs, restons solidaires, ne restons pas isolés...

Bonne lecture...

Seuls vous êtes fort...
Ensemble nous sommes invincibles !!!

GARAULT Patrick.

« Le Parvis sous Surveillance »

Directeur de publication : GARAULT Patrick.

Responsable de la rédaction : GARAULT Davy.

Rédacteurs : LAMAIRE Thierry – HAMELIN Jean-Claude – JACQUEMIN Eric – RAKA Benjamin- MICHAUD Alban.

Edité par l'Union Syndicale CGT des Fonctionnaires et des Salariés des Services Publics Territoriaux de Paris, actifs et retraités.
3, rue du Château d'eau – 75010 Paris –

Création du journal : Janvier 2010.

Dépôt légal : mars 2011.

ISSN : 2109-4225

CPPAP : 0315S08321

Organigramme CGT-ASPS.

Postes	Elus
Secrétaire Général	GARAULT Patrick
Tel : 06 29 22 80 78	Email : p.garault@orange.fr Patrick.garault@paris.fr
Trésorier	LAMAIRE Thierry
Tel : 06 42 18 16 90	Email : indy91390@gmail.com
Organisation	HAMELIN Jean-Claude
Tel : 06 86 82 18 53	Email : jeanclaude.hamelin@gmail.com
Adjoint Organisation	KOUASSI Jean-Claude
Tel : 06 23 75 41 08	Email : bathele@hotmail.fr
Propagande-Presse-Communication	GARAULT Davy
Tel : 06 61 04 01 38	Email : cgtasps.propa@gmail.com
Adjoint Propagande-Presse-Communication	LAMAIRE Thierry
Tel : 06 42 18 16 90	Email : indy91390@gmail.com
Collecteur	RAKA Benjamin
Tel : 06 71 89 44 92	Email : benjaminraka@yahoo.fr
Adjoint collecteur	COURJOL Marie-Laure
Tel : 06 24 30 58 43	Email : mladele@yahoo.fr
Education	RAKA Benjamin
Tel : 06 71 89 44 92	Email : benjaminraka@yahoo.fr
Adjoint Education	MICHAUD Alban
Tel :	Email :
Juridique	HAMELIN Jean-Claude
Tel : 06 86 82 18 53	Email : jeanclaude.hamelin@gmail.com
Adjoint Juridique	CISSE Seydou
Tel : 06 85 99 67 56	Email : cissesey@orange.fr
DEVE Parcs et Jardins	HAMELIN Jean-Claude
Tel : 06 86 82 18 53	Email : jeanclaude.hamelin@gmail.com
DDEES	JACQUEMIN Eric
Tel : 06 72 03 38 41	Email : eric.jacquemin@gmail.com eric.jacquemin@paris.fr

Fonctionnaires: gel de l'indice salarial en 2012...

Le gouvernement a annoncé, mardi 19 avril 2011, le gel de l'indice salarial des fonctionnaires en 2012 pour la deuxième année consécutive, tout en insistant sur le maintien du pouvoir d'achat des quelques 5 millions d'agents, sans toutefois convaincre des syndicats furieux !!!

« Nous avons fait le choix, et c'est ce que nous avons annoncé ce matin aux organisations syndicales, de ne pas augmenter le point d'indice » en 2012, a déclaré le ministre du budget et de la fonction publique, François Baroin, à la presse, à l'issue d'une réunion avec les syndicats.

Le ministre a insisté sur le fait que ce gel n'était pas incompatible avec une hausse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, par le biais notamment des primes ou des mesures catégorielles. Il a évalué cette hausse à plus de 3% en 2011.

Le point d'indice, qui sert de base de calcul des salaires pour les 5,2 millions d'agents des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière), avait été relevé de 0,5% au 1^{er} juillet 2010 et son gel décidé pour 2011.

Les organisations syndicales ont néanmoins manifesté leur colère après la réunion qu'elles ont quittée au bout d'une heure et demie à l'issue d'une suspension de séance.

Jean-Marc Canon, de la CGT, s'est dit « profondément mécontent » à l'annonce du gel, évoquant « une mesure sans précédent depuis la libération ». Les syndicats, a-t-il affirmé, « ne peuvent pas cautionner une perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires », alors que l'inflation est estimée à 2% par l'Insee.

Selon lui, le point d'indice est bien « la pierre angulaire » de la rémunération des fonctionnaires et le gouvernement n'a annoncé « aucune mesure qui soit réellement intéressante ».

Après la réforme de la retraite, le gouvernement assène à nouveau « un coup bas » aux fonctionnaires !!!

En prétendant que les fonctionnaires n'ont pas subi de perte de leur pouvoir d'achat, ce même gouvernement, nous prend vraiment pour des imbéciles !!!

Le gouvernement, par son comportement, a décidé la « mise à mort » des fonctionnaires en appliquant une politique de « sape » des services publics !!!

Cette « mise à mort » par étape est déjà largement engagée :

- Non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ;
- Réforme du système de retraite (Travailler plus pour gagner moins...) ;
- Gel des salaires pour l'année 2011 et 2012 !!!
- Etc.....

Les mois à venir vont être décisifs, c'est le moment de faire entendre notre mécontentement, de dire STOP aux attaques gouvernementales !!!

Ouvrons le débat, avec nos collègues, dans nos ateliers, dans nos secteurs de travail !!!

Ne prenons pas ces mesures farfelues pour une fatalité, la crise, ce n'est pas à nous de la payer. Nous ne sommes pas responsables des spéculations d'actionnaires avides !!!

Préservez nos acquis et continuons à maintenir nos revendications afin de vivre pleinement de notre travail !!!

Nous faisons pleinement partis, par notre travail, de la force de la France et, à ce titre, le gouvernement doit nous respecter !!!

Et respecter ainsi chaque travailleur, du secteur public comme du secteur privé !!!

La Bourse du Travail de Paris ...

La Bourse du Travail, plus d'un siècle d'histoire...

Le 3 mars 1851, un certain F.Sain, député de la Loire ; demande à l'Assemblée législative de la IIème République que soit créée à Paris une « Bourse du travailleur » qui aiderait la circulation du travail à l'image de la Bourse financière qui avait tant favorisé celle des capitaux depuis sa création en 1724.

Mais cette idée ne fut reprise qu'en 1875 et soumise en 1884 au conseil municipal de Paris à majorité blanquiste et radicale-socialiste qui en vota le principe.

La première Bourse du Travail fut inaugurée en 1887.

Son objectif était de fournir aux syndicats, autorisés depuis la loi de 1884 sur la liberté d'association, une « maison » regroupant les différents corps de métier qui y disposeraient de bureaux et de salles de réunion.

« Temple » de la classe ouvrière...

Son emplacement définitif ne fut pas immédiatement choisi. Une première installation se fit, le 3 février 1887, dans les locaux du bal de la redoute (35 rue Jean-Jacques Rousseau). Elle y resta jusqu'en 1892 puis servit d'annexe.

L'édification de ce « Temple de la classe ouvrière » était une question de prestige pour le Gouvernement à la veille du centenaire de la révolution et de l'Exposition universelle de 1889.

En décembre 1888, après le vote du Conseil Municipal, le choix se porta sur un terrain de 1755 m2 sis 3 rue du Château d'Eau et rue de Bondy (aujourd'hui 26, rue Boulanger), occupé de 1855 à 1880 par le Grand Café parisien, puis

par le Panorama national. Dans le discours inaugural du 22 mai 1892, la Bourse du Travail fut présentée comme « l'instrument de la pacification sociale devant apporter la paix universelle à tous les travailleurs internationaux ».

Mais l'ère nouvelle annoncée fut de courte durée : un conflit entre le gouvernement et certains syndicats entraîna de violentes manifestations le 1^{er} mai 1893. La Bourse du Travail fut fermée le 6 juillet et l'armée occupa le bâtiment et son annexe.

Une Bourse dite « contre Bourse » s'installa alors tout à côté, Cité Riverin. La réouverture de la Bourse du Travail n'eut lieu que le 11 avril 1896, voilà plus de cent ans. Depuis, elle est restée le grand centre du syndicalisme parisien.

A partir de 1896, année de la réouverture officielle de la Bourse du Travail rue du Château d'Eau va s'établir une réelle distinction entre les 2 organisations, la Bourse du Travail et l'Union des syndicats.

1^{er} mai 1906 :

Le quartier de la place de la république est le théâtre de violents affrontements entre les ouvriers parisiens et la police qui vient réprimer avec la plus grande brutalité les manifestations pour l'obtention de la journée de huit heures. La Bourse du Travail est au cœur des affrontements.

Été 1940 :

La France est défaite, militairement envahie, le gouvernement de Pétain capitule. Il livre la France et son économie, donc ses salariés, à l'Allemagne Nazie.

La majorité des syndicats exclus de la Bourse du Travail, considérés par le pouvoir comme des syndicats communistes, sont dissous. Le gouvernement décide de l'arrestation et de l'internement administratif de nombreux militants et dirigeants exclus. Ces mesures cherchent à décapiter le mouvement syndical parisien.

Dès l'automne 40 les dirigeants des syndicats exclus de la Bourse du Travail, en mettant en place des comités populaires, travaillent à reconstruire une organisation revendicative. Ce sera le départ d'une activité de luttes pour les revendications, de coups portés à l'occupant malgré une répression de la plus extrême brutalité.

La reprise de la Bourse du Travail par les salariés parisiens les 20 et 22 août 1945 a été un des grands moments des combats de la libération.

La Bourse du Travail aujourd'hui...

Aujourd'hui, la Bourse du Travail de Paris abrite en partie les syndicats départementaux qui disposent de 310 bureaux et 25 salles de réunions au sein des trois sites :

La Bourse Centrale – 3 rue du Château d'Eau
75010 Paris

L'Annexe VARLIN – 85 rue Charlot 75003
Paris

L'annexe TURBIGO – 67 rue Turbigo 75003
Paris

L'immeuble de la Bourse du Travail propriété de la Ville de Paris relève administrativement de la D.D.E.E.S qui est y représentée par un régisseur.

Il est chargé de la sécurité et de l'entretien de la Bourse et de ses annexes. Il veille donc à la garde et la conservation des immeubles. Il est en charge de l'application des décisions du Conseil de Paris et le cas échéant de la

Commission Administrative de la Bourse du Travail.



La mairie de Paris vend ses châteaux...

Chers salariés de la Ville de Paris... Alors que votre employeur freine des deux fers pour vous octroyer de maigres compensations financières, ce dernier vend ses châteaux !!!

Oui, vous avez bien entendu, les parisiens sont châtelains malgré eux... Du moins symboliquement... Au fil des décennies, la Ville de Paris s'est retrouvée en possession d'un patrimoine pour le moins imposant... En effet, l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris va appeler les élus à voter le projet de vente du château de Bellefontaine à Samois-sur-Seine, en Seine-et-Marne, pour la bagatelle de 2 millions d'euros !!! De quoi faire bondir bon nombre de salariés de la fonction publique de notre chère Commune, lorsque l'on voit que le gel des salaires de 2011 à 2013 aura des conséquences sur notre pouvoir d'achat... Il y a de quoi être sérieusement en colère, lorsque l'on apprend ce genre de nouvelle !!! Mais à qui va réellement profiter cette vente au sein de la Mairie de Paris ??? Aux nantis ???

Le patrimoine de la Ville de Paris est immense... En effet, selon le Parisien (article de Pascal Villebeuf du 11/05/2011), chaque mois, un groupe d'élus et de fonctionnaires se réunissent à la mairie de Paris afin d'identifier ce qui peut être vendu et de négocier aux

meilleurs prix... Au fil des ans, cette politique a constitué une source de revenu non-négligeable pour la mairie de Paris... 34 millions d'euros en 2002, 155 millions d'euros en 2010, avec un pic à 171 millions d'euros en 2008 !!! Et, cerise sur le gâteau, ses recettes sont uniquement affectées à l'investissement et non au fonctionnement... Notre cher Maire de Paris et son équipe ne souhaitant pas que le versement des salaires des fonctionnaires ou les dépenses sociales en dépendent...

A qui dit-on merci ??? Les salariés apprécieront cette grande largesse d'esprit Monsieur Le Maire !!!

Le château de Bellefontaine devait être utilisé pour accueillir une cinquantaine de femmes sans domicile fixe en vue de leur réinsertion en 2006... Mais, ce projet ne verra jamais le jour...

Trop coûteux pour la mairie de Paris car le coût d'aménagement du site était estimé à 3,9 millions d'euros...

M.A



L'insécurité à MONTMARTRE - 18ème arrondissement

Des arnaques à volonté, chaque jour de l'année, dans les rues, mais également dans le square « Louise Michel » au pied du sacré cœur :

- Les « Tresseurs » abordent les touristes en leurs disant que c'est une tradition, et se font payer les bracelets. Cela va d'environ 2 euros jusqu'à plus de 50 euros le bracelet.
- Les vendeurs à la sauvette (sacs, boissons, peluches, etc...)
- Les musiciens, les breakers avec leur sono à fond, les troupes de percussions brésiliennes, le show des danseurs de hip-hop, etc... sans aucune redevance à payer, mais selon l'article 5 de la nouvelle réglementation des jardins et des bois, en toute légalité puisque le public applaudit.
- Et n'oublions pas les pickpockets.

Mais que font les agents d'accueil et de surveillance ???

Leurs actions sont limitées :

- Vous ne rencontrerez souvent que 2 agents, voir rarement 3, ayant en plus des rondes à faire dans d'autres jardins et comme seul moyen de communication un émetteur /transmetteur qui se décharge très rapidement et dont les appels n'ont parfois pas de réponse du CVO.
- Les inspecteurs de sécurité sont limités en personnel et en action.
- La police fait des passages, en uniforme et en civil, mais leur nombre insuffisant réduit leur champ d'actions.
- Les agents font des rapports dont l'administration se sert pour éditer des statistiques !!!

Les agents d'accueil et de surveillance sont de plus en plus démotivés de voir que l'administration ne met pas en place les moyens nécessaires pour faire respecter le règlement affiché aux entrées des jardins.

Les manques de moyens mis à disposition des agents d'accueil et de surveillance réduisent les capacités à gérer ce genre de situations.

Surconsommation, course à la réussite...

Surconsommation: Désigne un niveau de consommation situé au-dessus de celui des besoins normaux. Au-delà d'un certain seuil, la surconsommation est un facteur de surexploitation de ressources naturelles, pas, peu, difficilement, dangereusement ou lentement renouvelables.



Dans les années 1920, les messages publicitaires occupent de plus en plus l'univers quotidien de sociétés industrialisées et se transforment, après la seconde guerre mondiale au point de développer une société de consommation. Aujourd'hui, le problème n'est plus de fabriquer, mais de vendre.

Si en 1961 la consommation humaine représentait 70% de capacités de production de notre planète, depuis les années 80 les calculs montrent que les activités humaines ont dépassé la capacité de la terre. (La planète aurait besoin de plus de 14 mois pour reconstituer ce que nous consommons en 12 mois.)

Les causes de la surconsommation viennent bien sûr de la publicité, ou des facilités de paiement que nous offrent les cartes de crédit, mais aussi de causes sociales telles que le désir de bien vivre sans se soucier des conséquences ou de la recherche du bonheur que nous croyons trouver dans les biens matériels.

La surconsommation ne se définit donc pas uniquement par la quantité d'achats, mais aussi et surtout par l'inutilité de certains achats.

Dans de nombreux foyers doit trôner la dernière Sony, avec son écran plat, aussi plat que la vie de leurs possesseurs, qui se délitent chaque jour derrière des ordinateurs derniers cris...

Ceci avec l'aide des dealers de consommations compulsives qui surfent sur la vague de satisfactions immédiates qui ne suffiront jamais à nous faire connaître le bonheur...

Ces banque qui, telles des mantres démoniaques, nymphomanes, aux mandibules cannibales, sans autre religion que la jouissance immédiate de l'argent, dépouillent leurs clients qui s'imaginent en profiter et les tuent sans vergogne par petites mensualités.

C'est ainsi que, petit à petit, les « oiseaux » infectés démolissent leurs nids, les transforment en boule de cauchemar, chaque brindille empruntée pour boucher un trou...

Chaque jour, on nous crée toujours plus de « besoins », nous incitant ainsi à « posséder », mais pourquoi ??? Pour se créer une vie ??? Pour faire semblant de ??? Pour être comme les autres ???

Et tout ceci à grands coups de cartes bleues, de crédits renouvelables, de surendettements qui mettent la corde au cou à des consommateurs compulsifs...

Combien sommes-nous en France, en Europe, sur cette planète malade, dans nos fausses démocraties, à penser que nous sommes hors de danger parce que nous sommes encore solvables et que l'on nous fait confiance parce que nous sommes piégés, parce que la fausse solution du crédit, vitale pour les banques, vitale pour les Etats, nous est encore permise ??? (Combien de temps encore ?)

Je n'ai pas la prétention de fournir de solutions miracles, peut-être une piste de réflexion afin que nous prenions conscience du danger que représente nos comportements autodestructeurs...

N'oublions pas que nos enfants, petits-enfants, seront encore plus endettés que nous, la société leurs créera toujours plus de « faux besoins »...

Je pense à vous, sœurs et frères de misère, courbés par le labeur sur d'indignes salaires décrétés par des millionnaires, des patrons arrogants sortis des écoles de leurs pères et autres têtes pensantes becquetant au Medef, à ces pompes funestes de destructions massive de tous les avenir...

Je pense à vous, qui croyez encore espérer en poussant la porte d'une banque, n'importe laquelle, qui a le pouvoir de vous dire « Oui » (puis « Non » lorsque c'est déjà trop tard), qui s'ouvre devant vous comme un piège à renards, pour vous jeter sans réflexion sur des formulaires à remplir qui vous donneront l'illusion d'une meilleure rémunération et d'une vie plus normale, vous permettront de consommer comme si vous étiez un peu riches, et reconnus comme tels grâce à vos accessoires, ou bien boucher des trous en creusant votre tombe...



La crise génocidaire...

Comment pourrions-nous appeler cela autrement ???

L'une des dernières analyses présentées à l'Unesco par l'équipe du rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, dirigée par Kevin Watkins, estime que la crise provoquée par les banques et les spéculateurs a pour conséquence (entre autres), et rien qu'en Afrique, la mort de 200 000 à 400 000 enfants. Des millions d'autres, souligne l'étude, sont confrontés à la perspective de souffrir de lacunes cognitives irréversibles sur le long terme...

Je vous propose quatre pistes de réflexion :

.Une épargne solidaire et saine ;

.Le refus d'emprunter dans un contexte ignoble ;

.L'intelligence d'une sobriété responsable ;

.L'anticipation lucide et pragmatique de que ce nos ressources seront demain en 2050, avec 9 milliards de terriens...

De nombreuses initiatives se développent partout, rien n'est perdu, consommer suivant ses besoins réels est possible, cela devient même vital !!!

Faisons nous-mêmes l'inventaire de vos besoins réels, prenons-nous réellement le temps de profiter pleinement des choses qui nous entourent ???

Avons-nous réellement besoin du tout dernier écran 3D, du dernier MP4 « interactif », du dernier Smartphone greffé au tympan ???

Est-ce vraiment tout cela qui conditionne notre bonheur et celui de notre famille ???

Tout cela peut vous paraître utopiste, peut-être même vous dites-vous :

« Mais, que nous raconte-t-il celui-là » ???

Si c'est le cas, cet article aura servi à quelque chose, car je suis persuadé que derrière cette phrase chacun d'entre vous aura une réflexion individuelle et/ou collective sur ce sujet...

Davy Garault.

N.B.I. : Nouvelle Bonification Indiciaire...

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

Elle est attachée à certains emplois impliquant l'exercice d'une responsabilité ou la mise en œuvre d'une technicité particulière. Elle cesse d'être versée lorsque l'agent n'exerce plus les fonctions y ouvrant droit. Seuls les fonctionnaires sont, à l'exclusion des agents contractuels, éligibles à la NBI. En vertu des textes, la NBI s'échelonne :

- pour les emplois du niveau de la catégorie A, de 20 à 50 points majorés ;
- pour les emplois du niveau de la catégorie B, de 10 à 30 points majorés ;
- pour les emplois du niveau de la catégorie C, de 10 à 20 points majorés.

Toutefois, la NBI est attribuée en fonction de l'emploi occupé et non en fonction de la catégorie de l'agent qui l'occupe. Un agent de catégorie C peut ainsi être attributaire d'une NBI supérieure à 20 points. La NBI est instituée dans chaque département ministériel par décret. Des arrêtés en fixent les conditions d'attribution dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

A cette loi se rajoute :

- le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 indique l'une des fonctions éligibles pour l'obtention de la NBI, à savoir celle impliquant une technicité particulière d'accueil à titre principal ainsi que celle impliquant une technicité et une polyvalence particulière liée à l'exercice dans certaines collectivités ou dans leurs établissements publics assimilés.
- Le décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 attribue la NBI aux personnels travaillant dans des zones à caractère sensible ayant la mission de mettre en œuvre des politiques publiques en matière sociale ainsi que ceux ayant la fonction d'accueil.

Les élus de la Ville de Paris veulent-ils démotiver les fonctionnaires ?

Selon le règlement et instructions concernant l'accueil et la surveillance (DEVE), article 3 : « les agents sont tenus d'informer le public ».

(Donc de faire de l'accueil). Et ceci est également vrai pour tous les services et directions recevant du public.

Les AASP en plus de leurs fonctions, ont également les mêmes obligations que les AAS.

En conséquence, tous les AASP autant que les AAS doivent percevoir cette NBI.

De même, dans les Espaces Insertions (DASES) dont la fonction est d'accueillir le public en situation précaire, tous les personnels devraient percevoir cette NBI.

Que ce soit les assistantes sociales, les secrétaires médico-sociales, les assistants socio-éducatifs, les adjoints administratifs, ainsi que tout agent accueillant des personnes en difficultés.

Mais, dans un même service, certains perçoivent la NBI mais pas leurs collègues. Egalement cette différence de traitement de la prime NBI entre les Espaces insertions.

Le comble, dans ces Espaces Insertion, pour obtenir cette prime NBI, il faut également deux ans d'ancienneté dans le poste. Alors que ces personnels travaillent dans les mêmes conditions que leurs collègues qui la perçoivent.

Et pour pigmenter la démotivation, quelques soit les services et directions, tous ces personnels se font régulièrement agresser verbalement, voir physiquement, par le public sans que nos élus en tiennent compte puisque les fonctionnaires sont de plus en plus seuls face aux agresseurs.

De ces faits, **nos élus mettent volontairement les agents en situation de dangers et ne respectent pas la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** : « la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations, ou outrages dont ils pourraient être victime à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte. »

Jean-Claude HAMELIN

stop à la précarité !!!

La CGT dénonce depuis longtemps le phénomène grandissant de la précarité de l'emploi dans la Fonction Publique qui comptait en 2009 un million d'agents contractuels et vacataires sur 5 millions environ d'agents publics : 873 000 non titulaires, 103 000 médecins et 57 000 assistant-e-s maternel-le-s et familiaux. Avec 31% de non titulaires (26%, +5% de contrats aidés), soit près de 500 000, la FPT est particulièrement impactée par la précarité de l'emploi. Parmi ces personnels précaires, 68% sont des femmes et 41% sont des temps partiels imposés.

Depuis 25 ans, la précarité de l'emploi s'est développée pour plusieurs raisons :

- D'abord par l'absence de politique de l'Etat visant à maintenir l'emploi public statutaire qualifié en le remplaçant systématiquement par des emplois précaires.
- Ensuite, par l'absence de politique ambitieuse de création de nouveaux corps et cadres d'emplois répondant à de nouveaux besoins sociaux, notamment dans les secteurs de la petite enfance, la jeunesse, l'insertion, la culture, le développement durable, sans parler des services à la personne et au troisième âge, inexorablement délaissés au secteur privé.
- Enfin, par l'absence de continuité de l'activité du service public et une perte progressive de la qualification de l'emploi public faute d'une gestion prévisionnelle des effectifs, de l'emploi et des carrières. De ce fait, suite à la baisse croissante des dotations de l'Etat, les employeurs publics favorisent le recrutement des non titulaires, y compris à temps incomplet, pour satisfaire un besoin qui n'a pas été prévu et parfois pour satisfaire une demande électorale.

Par ailleurs, la précarité dans la FPT prend aussi la forme d'emplois titulaires à temps non complet subis (plus de 160 000 postes), d'emplois aidés et intérimaires.

Les choix politiques fait par des employeurs d'externaliser certains services (nettoyage des bâtiments, enfance, espaces vert, eau, ...) pour diminuer la gestion directe et les coûts de personnel contribuent à l'affaiblissement de l'emploi public.

L'ensemble de ces pratiques a conduit à une perte de cohérence du service public sur l'ensemble des territoires, le transfert de missions par les collectivités territoriales et l'augmentation des coûts des services lorsqu'il s'agit de privatisations.

Des propositions CGT à la hauteur des enjeux.

Notre démarche revendicative est construite autour de trois volets : Fermer le robinet d'embauche des non titulaires, une résorption de l'emploi précaire par une loi de titularisation, des droits nouveaux pour tous les agents publics. Dans l'immédiat et de manière transitoire, des droits nouveaux doivent être gagnés pour les non titulaires en place (sociaux, disciplinaire, rémunération, professionnelle, sécurité d'emploi). Est également posée la nécessité d'une prise en compte statutaire constante des nouveaux besoins et missions, de la refonte des concours, du développement d'équipes de titulaires pour assurer les remplacements, de l'accès des agents non européens à la Fonction Publique et de la mise en œuvre partout de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières comme outil de contrôle et d'évolution de l'emploi public au travers notamment des CTP.

*La complainte de l'agent d'accueil et de
surveillance...*

*Je suis seul abandonné,
Au milieu de mes jardins,
Les insultes et agressivités,
C'est la charge de mon destin !!!*

*La cellule de veille opérationnelle,
Allo ! Allo ! Je suis en détresse,
Le CVO s'est mis en veille,
La sécurité qui décompresse !!!*

*La police n'y comptez pas,
Les parcs et jardins de la DEVE,
Leurs priorités ne sont pas,
L'AAS impuissant désespère !!!*

*Monsieur le Maire du haut de votre perchoir,
Ne voyez-vous pas vos personnels,
Les uns après les autres déchoir,
Dans une insécurité intentionnelle !!!*

JC HAMELIN.

*[Tapez une citation prise dans
le document ou la synthèse
d'un passage intéressant. Vous
pouvez placer la zone de texte
n'importe où dans le
document. Utilisez l'onglet
Outils de zone de texte pour
modifier la mise en forme de*

Où en est-on ???

*Qu'en est-il de la famine dans le monde,
Quand tant d'enfants ont le ventre qui gronde,
Qu'en est-il de tous les constructeurs d'armes,
Alors que tant de peuples vivent de grands
drames ???*

*Qu'en est-il des gens qui dorment dans les rues,
Quand les puissants se bénissent de grands
crus,*

*Qu'en est-y des progrès de la justice,
Alors que l'on ébavure la police ???*

*Qu'en est-il des grandes multinationales,
Quand tous les ouvriers tirent le signal
d'alarme,
Qu'en est-il de tous ces essais nucléaires,
Alors que notre Terre s'exaspère ???*

*Qu'en est-il des oiseaux et des poissons,
Quand l'atmosphère transpire de pollution,
Qu'en est-il du décret des droits de l'homme,
Alors que ce n'est que de la haine que l'on
consomme ???*

*Où en est-on, où en est-on,
Avec le monde qui devient fou,
Où en est-on, où en est-on,
Mais qui sont les voyous ???*

Oniric...